

**Assemblée Générale – 12 décembre 2025**

✓ **Agenda prévisionnel**

✓ **Procès-Verbal**

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 mars 2025

✓ **Actes**

RAPPORT n°1 – Compte-rendu des actes effectués

✓ **Ressources**

RAPPORT n°2 – Admission en non-valeur 2025

RAPPORT n°3 – Clôture autorisations de programmes budget principal et budget annexe transition énergétique 2025

RAPPORT n°4 – Décision modificative n°1 budget annexe communication électronique et budget annexe Réso-LiAIN

RAPPORT n°5 – Mise à jour des amortissements et immobilisations

RAPPORT n°6 – Ouverture des crédits par anticipation au vote du budget principal 2026

RAPPORT n°7 – Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires

RAPPORT n°8 – Création et modification autorisation de programme budget communication électronique

✓ **Débat d'Orientation Budgétaire**

RAPPORT n°9 – Rapport sur le Débat d'Orientation Budgétaire et son annexe sur le Développement durable

✓ **Communication Électronique**

RAPPORT n°10 – Réso-LIAin – Nouvelle offre multi'accès FTTH

RAPPORT n°11 – Réso-LIAin – Modifications du facturier de prestations de maintenance du Réso-LIAin

✓ **Usages du Numérique**

RAPPORT n°12 – Adhésion au CEREMA (L'Expertise Publique pour la Transition Écologique et la Cohésion des Territoires)

✓ **Questions diverses**

## Agenda prévisionnel

## 2026 (1<sup>ER</sup> SEMESTRE)

- **Vote du budget** (*en présentiel*)  
Vendredi 30 janvier 2026
- **AG bis** (*si quorum non atteint*)  
Jeudi 5 février 2026
- **Établissement du bureau** (*en présentiel*)  
Samedi 18 avril 2026

## 2026 (2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE)

- **Décisions modificatives + actualités** (*en visio*)  
Vendredi 25 septembre 2026
- **Débat d'Orientation Budgétaire** (*en présentiel et visio*)  
Vendredi 11 décembre 2026

## Procédure de vote



SIEA.VOTEBOX.LIVE



# VOTEBOX EST UN LOGICIEL DE VOTE ÉLECTRONIQUE ACCESSIBLE SANS TÉLÉCHARGEMENT

Vous pouvez voter :

- soit par smartphone ou tablette en scannant le QR code ci-contre
- soit de votre ordinateur en ouvrant une page du navigateur web et en saisissant l'URL suivante : [siea.votebox.live](https://siea.votebox.live) dans la barre d'adresse (Chrome, Firefox, Edge ou Safari) ou dans la barre de recherche Google.

(NB : Dans le cas où vous seriez à distance, vous aurez la page web Zoom pour visionner la séance et la page Votebox pour voter)



**SIEA.VOTEBOX.LIVE**

Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : [04.74.45.10.00](tel:04.74.45.10.00)



# PROCÉDURE DE VOTE

## REJOINDRE LA SÉANCE ET IDENTIFIEZ-VOUS

Avant la séance, vous avez reçu par mail et par sms votre code personnel :



Vous arrivez sur la page pour saisir votre code personnel.

Saisissez votre code personnel reçu par mail et sms: vérifiez dans les spams, courriers indésirables

Il s'agit d'un identifiant composé de 6 chiffres.



Une fois identifié, vous arrivez sur l'espace de vote. Un message d'attente est affiché entre les votes ainsi qu'un bouton pour actualiser la page si besoin.

Une fois connecté, laissez cette page ouverte, elle se mettra automatiquement à jour lors des votes.

Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : **04.74.45.10.00**



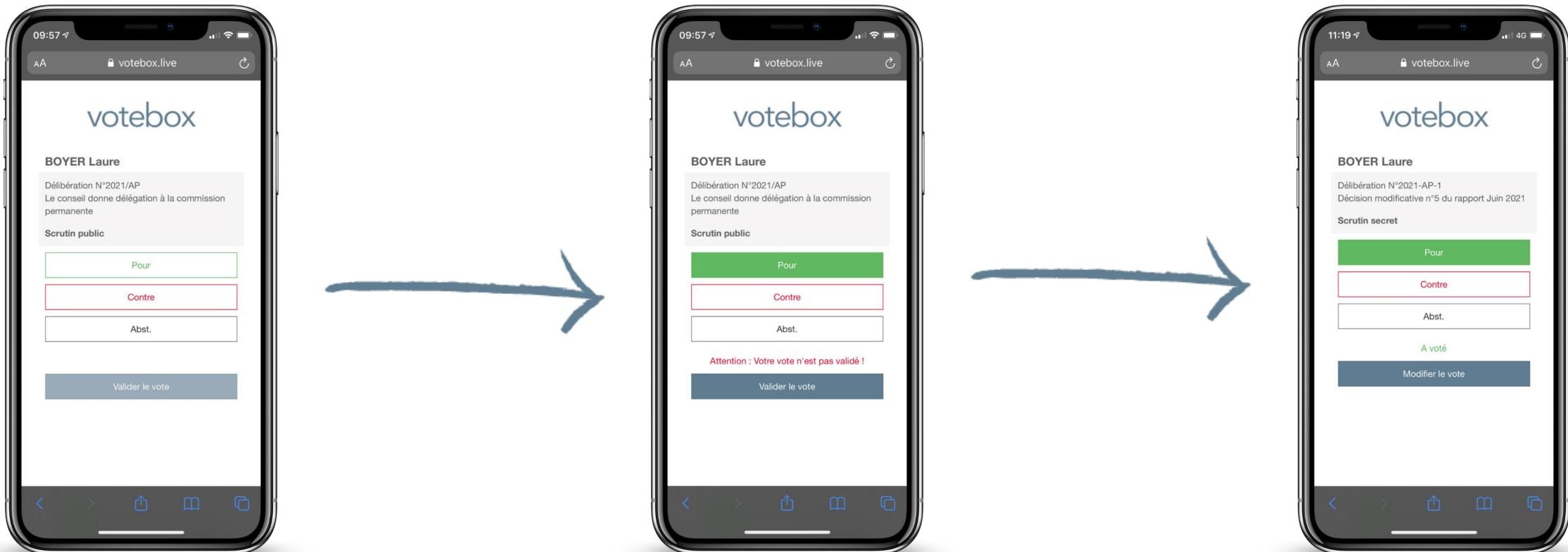


## PROCÉDURE DE VOTE



### VOTE DE DÉLIBÉRATION – SANS PROCURATION

Au moment du vote, l'écran de vote de la délibération en cours s'affichera automatiquement. L'intitulé du vote sera clairement mentionné. Afin de valider votre vote et qu'il soit enregistré dans le système, vous devez appuyer sur « Valider le vote » positionné au bas de l'écran. La validation du vote se matérialise par « A voté » affiché au-dessus du bouton de validation.



Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : **04.74.45.10.00**



# PROCÉDURE DE VOTE

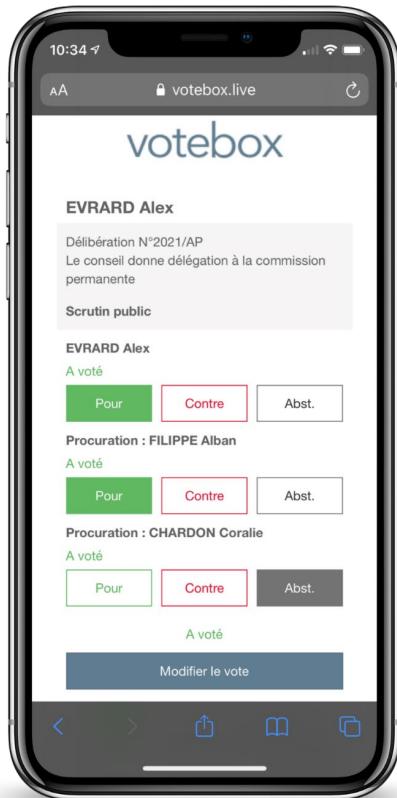
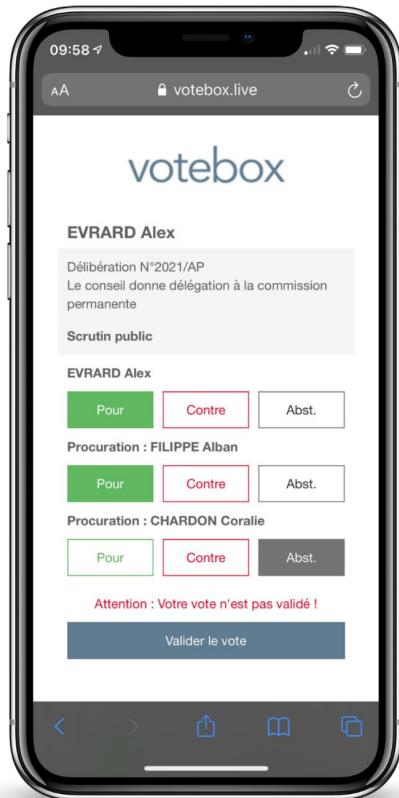
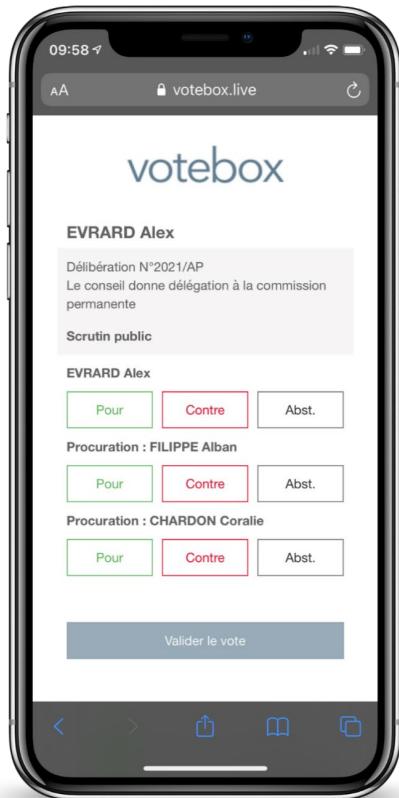


## VOTE DE DÉLIBÉRATION – AVEC PROCURATION

Au moment du vote, vous pouvez voter en votre nom et pour le pouvoir reçu.

Afin de valider vos votes et qu'ils soient enregistrés dans le système, vous devez appuyer sur « Valider le vote » positionné au bas de l'écran.

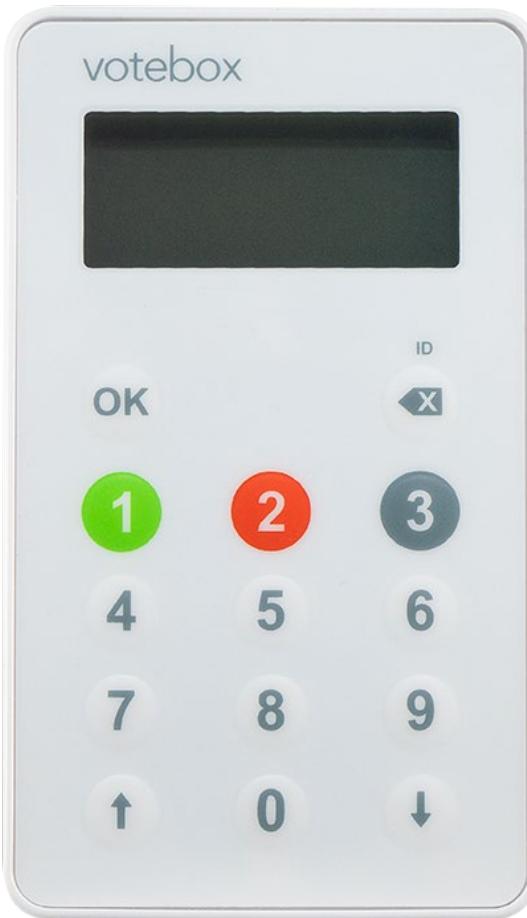
La validation des votes se matérialise par « A voté » affiché au-dessus du bouton de validation.



Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : **04.74.45.10.00**



## COMMENT VOTER POUR UNE DÉLIBÉRATION ?



- 1 Pour
- 2 Contre
- 3 Abstention
- 4 Ne prend pas part au vote

Puis, pour valider

OK

Pour corriger



L'affichage "OK" confirme la prise en compte du vote



# MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT WALTER MARTIN

## Appel et vérification du quorum

# **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 MARS 2025**



# RAPPORT N°1 – COMPTE-RENDU DES ACTES EFFECTUÉS

## DP2025-04 - 24016AO1 à 24016AO6

Signature des accords-cadres de maîtrise d'œuvre relatifs à la réalisation de travaux d'électrification, de communication électronique et d'éclairage public n°24016AO1 (Lot 1), n°24016AO2 (Lot 2), n°24016AO3 (Lot 3), n°24016AO4 (Lot 4), n°24016AO5 (Lot 5) et n°24016AO6 (Lot 6).

Pas de minimum.

Maximum : 600 000 € HT pour la période initial (idem pour les 3 périodes de reconduction de 1 an)

## DP2025-05 - 21022DE0

Avenant n°2 au contrat n°21022DE0 relatif à l'accord-cadre pour la mise en œuvre des équipements actifs pour le réseau fibre optique Li@in compatible avec une technologie Radio Fréquence - Têtes de réseau Saint Genis Pouilly et Port (AVENANT DE TRANSFERT - TELESTE OYJ devient TELESTE NETWORKS OY avec modification des coordonnées bancaires)

Sans incidence financière.

## DP2025-06 - 25008MSM0 et 25009MSM0

Signature des marchés subséquents n°2 aux accords-cadres n°24013AO1 (Lot 1 - secteur Nord-ouest) et n°24013AO2 (Lot 2 - secteur Sud-Est) pour le déploiement d'un réseau IRVE sur le territoire du

département de l'Ain.

Pas de minimum

Maximum HT pour chaque MS : Lot 1 : 2 700 000 € HT  
Lot 2 : 500 000 € HT sur la durée totale du MS

## DP2025-07 - 25005MSP0

Marché subséquent n°1 à l'accord-cadre n°24022AO1 de fourniture, acheminement d'électricité et services associés

Lot n°1 – Fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison C5 Bâtiment et Eclairage Public, et C4/C2, distribués par ENEDIS et appartenant aux membres du groupement de commandes, avec une énergie éventuellement certifiée par des garanties d'origine standard

Pas de minimum

MAXIMUM en volume :  
456 000 MWh pour les 3 ans du MS1

## DP2025-07 - 25006MSP0

Marché subséquent n°1 à l'accord-cadre n°24022AO2 de fourniture, acheminement d'électricité et services associés

Lot n°2 – Fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison Bâtiment C5 et C4/C2, distribués par ENEDIS et appartenant aux membres du groupement de commandes, avec une énergie à

Haute Valeur Environnementale certifiée par des garanties d'origine premium

Pas de minimum

MAXIMUM en volume :  
18 710 MWh pour les 3 ans du MS1

## DP2025-07 - 25007MSP0

Marché subséquent n°1 à l'accord-cadre n°24022AO3 de fourniture, acheminement d'électricité et services associés

Lot n°3 : Fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison Eclairage Public, Fibre ou Autre, distribués par ENEDIS et appartenant au SIEA, avec une énergie éventuellement certifiée par des garanties d'origine standard

Pas de minimum

MAXIMUM en volume :  
150 431 MWh pour les 3 ans du MS1

## DP2025-08 - 23006AO3

Avenant n°2 au contrat n°23006AO3 concernant la modification du Bordereau des Prix Unitaires

Pas de minimum

MAXIMUM 4 650 000 €

Pour la période initiale (2 ans) et pour la période de reconduction (2 ans)



# RAPPORT N°1 – COMPTE-RENDU DES ACTES EFFECTUÉS

## **DDG2025-09 - 25001DEVO**

Signature d'un accord-cadre la formations d'Aidants Numériques et d'Aidants Connect  
Pas de minimum  
MAXIMUM HT 18 000 €

## **DP2025-010 - 25003PM0**

Mission d'assistance à l'élaboration et à la passation de la procédure de consultation propre à la fourniture de gaz et des services associés - suivi des accords-cadres sur 2026, 2027, 2028 et 2029 (AMO GAZ)

Montant indicatif du marché :  
32 527,50 € HT

## **DP2025-011 - 21013A00**

Avenant n°3 à l'accord-cadre de conception-réalisation relatif à des études et des travaux de complétude et d'extension d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur la zone d'initiative publique du territoire du département de l'Ain

Modification des modalités de règlement des comptes  
Minimum : 1 200 000 € HT  
Maximum : 40 000 000 € HT sur la durée totale de l'AC

## **DP2025-013 - 23006A01**

Avenant n°1 pour l'accord-cadre de fourniture, déploiement, support à la maintenance des équipements actifs du réseau FTTH de l'Ain en technologie IP/MPLS et METRO ETHERNET  
Lot n°1 : Fourniture, déploiement et support à la maintenance des équipements cœur de réseau et transmission WDM  
Modification des items du BPU concernés par l'application du coefficient de majoration indiqué à l'item 4.7 pour les interventions HNO  
Sans incidence financière

## **DP2025-014 - 23006A02**

Avenant n°1 pour l'accord-cadre de fourniture, déploiement, support à la maintenance des équipements actifs du réseau FTTH de l'Ain en technologie IP/MPLS et METRO ETHERNET  
Lot n°2 : Fourniture, déploiement et support à la maintenance des équipements de collecte et de distribution sur les plaques Nord et Sud-Ouest (plaques 1, 2, 3 et 5)  
Modification des items du BPU concernés par l'application du coefficient de majoration indiqué à l'item 4.7 pour les interventions HNO  
Sans incidence financière

## **DP2025-015 - 23006A03**

Avenant n°3 pour l'accord-cadre de fourniture, déploiement, support à la maintenance des équipements actifs du réseau FTTH de l'Ain en technologie IP/MPLS et METRO ETHERNET  
Lot n°3 : Fourniture, déploiement et support à la maintenance des équipements de collecte et de distribution sur les plaques Sud et Est (plaques 4, 6, 8 et 9)  
Modification des items du BPU concernés par l'application du coefficient de majoration indiqué à l'item 4.7 pour les interventions HNO  
Sans incidence financière



# RAPPORT N°1 – COMPTE-RENDU DES ACTES EFFECTUÉS

## **DP2025-016 - 24013A01 (AC) - 24018MSM0 (MS1) - 25008MMS0 (MS2)**

Avenant n°1 aux contrats n°24013A01 (AC), 24018MSM0 (MS1) et 25008MMS0 (MS2) pour le déploiement d'un réseau d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques sur le territoire du département de l'Ain  
Lot n°1 : Fourniture, installation, maintenance, supervision et gestion d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques - secteur Nord-Ouest

Modification du coordonnées bancaires du groupement d'entreprises

Modification du bordereau des prix unitaires (ajout de 2 items au BPU pour les projets dits simplifiés)

Modification des modalités de règlement des comptes pour les "prestations autres"

Sans incidence financière

## **DP2025-017 - 24008MSP0 et 24011MPS0**

Avenant n°1 au marché subséquent n°3 (contrat n°24008MSP0) à l'accord-cadre n°20018A01 (Lot 1) et au marché subséquent n°2 (contrat n°24011MSP0) à l'accord-cadre n°20018A04 (Lot 4) relatifs à la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés

Avenant pour modification du SIRET d'OCTOPUS ENERGY suite à modification de l'adresse postale du siège social

Sans incidence financière

## **DP2025-018 - 22014GMP0**

Avenant n°1 à l'accord-cadre relatif aux travaux de raccordement d'abonnés FTTH sur la zone d'initiative publique du territoire du département de l'Ain  
Augmentation du montant maximum de l'accord-cadre pour absorber le cout des pré-raccordements jusqu'au lancement d'une nouvelle consultation

Pas de minimum.

Maximum HT : 6 187 000,00 € HT

## **DP2025-019 - 24013A02 (AC) - 24019MSM0 (MS1) -25009MSM0 (MS2)**

Avenant n°1 aux contrats n°24013A02 (AC), 24019MSM0 (MS1) et 25009MSM0 (MS2) pour le déploiement d'un réseau d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques sur le territoire du département de l'Ain

Lot n°2 : Fourniture, installation, maintenance, supervision et gestion d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques - secteur Sud-Est

Substitution de modèles de bornes de recharge pour les prix G-6.04 et G-6.05

Modification du bordereau des prix unitaires (ajout de 2 items au BPU pour les projets dits simplifiés)

Modification des modalités de règlement des comptes pour les "prestations autres"

Sans incidence financière

## **DP2025-020 - 25013MSM0 - 25014MSM0**

Signature des marchés subséquents n°3 aux accords-cadres  
n°24013A01 Lot 1 - secteur Nord-ouest et n°24013A02 Lot 2 - secteur Sud-Est - pour le déploiement d'un réseau IRVE sur le territoire du département de l'Ain.

Montant Maximum pour chaque MS :

Lot 1 : 400 000 € HT

Lot 2 : 300 000 € HT sur la durée totale du MS

## **DP2025-021 - 21013A00**

Avenant n°4 à l'accord-cadre de conception-réalisation relatif à des études et des travaux de complétude et d'extension d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur la zone d'initiative publique du territoire du département de l'Ain

Modification du montant Maximum de l'accord-cadre

Minimum : 1 200 000 € HT

Maximum : 40 000 000 € HT sur la durée totale de l'AC



# RAPPORT N°1 – COMPTE-RENDU DES ACTES EFFECTUÉS

## DP2025-022 - 25010A00

Signature de l'accord-cadre pour le support technique et l'évolution logicielle et matérielle de la solution de supervision et de configuration NETADMIN du réseau Li@in

Pas de minimum

Maximum : 1 200 000 € HT pour la période initial (idem pour la période de reconduction de 2 ans)

## Transition énergétique

- Contrat de cession OTC FLOW France Courbevoie
- Avenant au contrat de cession de certificat d'économies d'énergie OTC FLOW France

## Système d'information Géographique

- Convention vidéoprotection – GEX
- Convention PCRS avec le SERA
- Convention PCRS avec la commune de Château Gaillard
- Convention PCRS avec la commune de Cleyzieu
- Convention PCRS avec la commune de Montréal-la-Cluse

AI2025S001 - Arrêté subvention cimetière BOYEUX ST JEROME

AI2025S002 - Arrêté subvention cimetière ARMIX

AI2025S003 - Arrêté subvention cimetière

CONFRANCON



## Comptabilité

AR2025C126 - Cession du véhicule CLIO BB-465-BA - concessionnaire Arno – Bourg en Bresse  
AR2025C198 - Virement de crédits - budget principal 2025

Imputations Budgétaires		Montant des crédits transférés en Euros
Chapitre 21 article 21351	Aménagements de locaux	- 4 000,00 €
Chapitre 204 article 2041481	Subventions investissements ER/EP communes urbaines	+ 4 000,00 €

## Usages du Numérique

- Convention accompagnement au déploiement d'un réseau de Vidéoprotection - Ceyzériat
- Convention accompagnement au déploiement d'un réseau de Vidéoprotection - Chalamont
- Convention accompagnement au déploiement d'un réseau de Vidéoprotection - Grilly
- Convention accompagnement au déploiement d'un réseau de Vidéoprotection - Injoux-Génissiat
- Convention accompagnement au déploiement d'un réseau de Vidéoprotection - Montagnat
- Convention accompagnement au déploiement d'un réseau de Vidéoprotection - Plateau d'Hauteville
- Convention accompagnement au déploiement d'un réseau de Vidéoprotection - Replonges
- Convention accompagnement au déploiement d'un

réseau de Vidéoprotection – Villereversure

- Convention de mise à disposition de locaux - Avenant n°1 – CCAS de Bourg en Bresse

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me donner acte de ce compte rendu.

DONNE  
ACTE



## RAPPORT N°2 – ADMISSION EN NON-VALEUR 2025

L'admission en non-valeur des créances est décidée par le comité syndical dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le payeur départemental lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

En effet, l'admission en non-valeur prononcée par le comité syndical ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites : la décision prise n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis conserve un caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ». Ou l'inscription en créances éteintes, créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toutes actions de recouvrement (exemple : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif).

- Budget principal : **3,00 € en non-valeur** ;
- Budget annexe communication électronique : **90,46 € en non-valeur** ;
- Budget annexe Réso LiAIN : **1 695,21 € en non-valeur**.

VOTE



## RAPPORT N°3 – CLÔTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMMES BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE TRANSITION ENERGETIQUE 2025

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent la gestion en autorisations de programmes et de crédits de paiement pour les programmes d'investissement pluriannuels.

Des autorisations de programmes sont à clôturer, l'ensemble des opérations afférentes ayant été engagées et payées en totalité, sur le budget principal et sur le budget annexe transition énergétique.

- Budget principal : 19 AP à clôturer
- Budget annexe transition énergétique: 1 AP à clôturer

VOTE



## RAPPORT N°4 – DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE RÉGIE RÉSO-LIAIN

- Ajustement de la redevance versée au budget annexe communication électronique (tranche de cofinancement non réalisée en 2025 mais annoncée pour début 2026)
- Provision concernant une créance
- Régularisation d'une écriture TVA intra-communautaire (fournisseur européen)

Sens Section	Chapitre - compte	Libellé	Vote BP	Proposition DM	Budget total après vote DM
Dépenses fonctionnement	011-6288	Autres (Redevance versée au budget annexe communication électronique)	35 800 000 €	-11 131 113 €	24 668 887 €
Dépenses fonctionnement	68-6817	Dotation aux dépréciations des actifs circulants	1 000 €	137 000 €	138 000 €
Recettes de fonctionnement	70-706	Prestations de services (Clients FAI)	53 968 040 €	-11 124 113 €	42 843 927 €
Recettes de fonctionnement	77-7711	Dédits et pénalités perçus	72 000 €	130 000 €	202 000 €
Dépenses d'investissement	21-2188	Autres	772 000 €	-750 €	771 250 €
Dépenses d'investissement	23-2315	Installations, matériels et outillages techniques	0 €	750 €	750 €



## RAPPORT N°4 – DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

- Ajustement de la redevance versée par la régie
- Ajustement du montant des charges d'intérêts

Sens Section	Chapitre - compte	Libellé	Vote BP	Proposition DM	Budget total après vote DM
Dépenses Fonctionnement	023	Virement à la section d'investissement	69 227 783 €	-11 631 113 €	57 596 670 €
Dépenses Fonctionnement	66-66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 700 000 €	500 000 €	14 200 000 €
Recettes fonctionnement	70-706888	Autres (Redevance versée par la régie)	35 800 000 €	-11 131 113 €	24 668 887 €
Dépenses d'investissement	13-13148	Autres communes (subvention d'investissement)	150 000 €	-137 000 €	13 000 €
Dépenses d'investissement	23-2315	Installations, matériels et outillages techniques	103 367 540 €	-11 494 113 €	7 505 887 €
Recettes d'investissement	021	Virement de la section de fonctionnement	69 227 783 €	-11 631 113 €	57 596 670 €

**VOTE**



## RAPPORT N°5 – MISE À JOUR DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Les conditions actuelles d'amortissement au SIEA ont été fixées par différentes délibérations (Délibérations n°96-59 du 20 décembre 1996, n°2006/70 du 29 septembre 2006, n°DE201810103 du 5 octobre 2018, n°DE2022012 du 4 février 2022 et n°DE202403062 du 23 mars 2024).

A ce jour la liste votée des catégories d'immobilisation et de leur durée d'amortissement est exhaustive et limitée aux seules imputations utilisées. Il est donc nécessaire, à chaque fois que le SIEA procède à une dépense sur une imputation d'investissement immobilisable et amortissable encore non utilisée de soumettre au vote du comité syndical les modalités d'amortissement de cette nouvelle catégorie d'immobilisation.

Afin de prévenir des votes à répétition, il vous est donc proposé de délibérer sur les modalités d'amortissement de toutes dépenses d'investissement auxquelles le SIEA pourrait prétendre dans le cadre de ses compétences.

Ceci pour les budgets soumis :

- à la nomenclature comptable M57 (Budget principal, budget annexe communication électronique);
- à la nomenclature comptable M4 (Budget annexe Réso-LiAIN, budget annexe transition énergétique, budget annexe prestations de services IRVE, budget annexe prestations de services vidéoprotection).

VOTE



## RAPPORT N°6 – OUVERTURE DES CRÉDITS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BP 2026 (POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT HORS AP)

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors autorisation de programmes.

Ainsi les crédits pouvant être ouverts pour 2026 en investissements avant le vote du budget s'établissent comme suit :

- Budget principal : **1 125 381,25 €;**
- Budget annexe communication électronique : **525 480,00 €;**
- Budget annexe Réso-LiAIN : **280 187,50 €;**
- Budget annexe transition énergétique : **3 000,00 €.**



## RAPPORT N°6 – OUVERTURE DES CRÉDITS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BP 2026 (POUR LES DÉPENSES SUIVIES EN AP/AE)

Conformément à l'article L5217-10-9 du CGCT lorsque la section d'investissement ou la section de fonctionnement du budget comporte soit des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), soit des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE/CP), l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions. »

Dès lors, avant le vote du budget, le comptable peut payer pour chaque chapitre les dépenses qui visent à couvrir des engagements pris dans le cadre des AP-AE votées lors des exercices précédents. Ces dépenses peuvent être payées dans la limite d'un montant correspondant au tiers des AP/AE ouvertes au budget N-1. Ainsi les crédits pouvant être ouverts pour 2026 en investissements et en fonctionnement s'établissent comme suit :

- Budget principal : **602 000,00 €;**
- Budget annexe communication électronique **34 455 846,67 €;**

VOTE



## RAPPORT N°7 – MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Le SIEA souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture, via l'utilisation de la plateforme de télétransmission FAST proposée par l'opérateur DOCAPOSTE.

VOTE



## RAPPORT N°8 – CRÉATION ET MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME BUDGET COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Ajustement de l'échéancier de paiement des travaux de communication électronique et afin d'assurer un meilleur suivi création de trois nouvelles AP portant sur l'exploitation du réseau fibre (raccordement, vie du réseau et maintenance du réseau équipements actifs).

Ajustement de l'échéancier de l'AP historique:

- Travaux de communication électronique : **92 881 347 €**

Création de trois nouvelles AP enveloppe totale 2026-2030 :

- Raccordement : **37 400 000 €**
- Vie du réseau : **48 000 000 €**
- Maintenance du réseau équipements actifs : **28 000 000 €**

VOTE

# Rapport d'Orientation Budgétaire



## RAPPORT N°9 – BUDGET PRINCIPAL 2026 – FONCTIONNEMENT

### Dépenses (24,7 M€) :

- Charges à caractère général : 703 K€ dont 105 K€ programme de formation (*technique – continue – prévention*)
- Contribution au budget annexe : 2,6 M€
- Charges de personnel : 7 M€
- Consommation électrique EP : 4,8 M€
- Maintenance curative EP : 1 M€
- Maintenance préventive EP : 1,15 M€
- Dépenses liées aux sinistres EP : 1,17 M€
- Restitution des CEE aux communes : 800 K€
- Remboursement TCCFE aux communes urbaines : 400 K€
- Prestations de maintenance hyperviseur : 282 K€
- Charges d'intérêts emprunts en cours : 500 K€
- Maintenance informatique et petits équipements : 728 K€
- Maintenance logiciels SIG : 120 K€

### Recettes (29,06 M€) :

- Cotisations : 8,7 M€
- TCCFE : 8,5 M€
- Redevances gaz et élec : 3,4 M€
- Remboursement des moyens mis à disposition par la régie : 3,5 M€
- Participation des communes travaux EP et génie civil télécom : 2,56 M€
- CEE (Certificat d'économie d'énergie) : 800 K€



## RAPPORT N°9 – BUDGET PRINCIPAL 2026 – INVESTISSEMENT

### Dépenses (40,1 M€) :

- Travaux ER/EP, Gaz et GC TELECOM : 31,35 M€
- Augmentation de capital de la SEM-Léa : 879 K€
- Remboursement capital emprunts en cours : 1,6 M€
- Territoire Intelligent et Durable – Acquisition d'un hyperviseur et du superviseur des capteurs GTB : 793 K€
- Remboursements aux communes des reliquats des participations relatifs aux opérations d'ER soldées : 1,1 M€
- Fonds de concours IRVE : 3 M€

### Recettes (12,66 M€) :

- Participation FACé ER : 3 M€
- Participation FACé IRVE : 1,16 M€
- Article 8 (ENEDIS) et PCT : 1,15 M€
- Participations communes : 4,8 M€
- Mobilisation dernière tranche intracting : 1,9 M€
- Appel à projet relatif au Territoire Intelligent et Durable : 164 K€
- Mobilisation emprunt selon la reprise des résultats constatés au CA 2025 (montant non connu à date)



## RAPPORT N°9 – BUDGET ANNEXE 2026 – COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses (12,1 M€) :

- Remboursement des intérêts d'emprunt : 12,1 M€  
*(emprunts en-cours)*

#### Recettes (27,7 M€) :

- Redevance versée par la Régie : 25 M€
- Participation du budget principal : 2,6 M€

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses (92,8 M€) :

- Travaux FO : 47,8 M€
- Raccordement, vie du réseau et maintenance équipements actifs : 24,7 M€
- Remboursement capital emprunts : 20 M€  
*(emprunts en-cours)*

#### Recettes (17,86 M€) :

- Subventions : 4,8 M€
  - Etat : 1,3 M€
  - EPCI : 2 M€
  - Département : 1,5 M€
- TVA : 13 M€
- Mobilisation emprunt selon la reprise des résultats constatés au CA 2025 (montant non connu à date)



## RAPPORT N°9 – BUDGET ANNEXE 2026 – RÉSO-LIAIN

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses (48,7 M€) :

- Remboursement des moyens mis à disposition : 3,5 M€
- Redevance versée au budget annexe : 25 M€
- Location infrastructures orange : 6,7 M€
- Maintenance : 10,30 M€
- Charges d'exploitation : 2 M€
- Consommation électrique : 875 K€

#### Recettes (49,3 M€) :

- Redevance des FAI : 49,3 M€

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses (747 K€) :

- Logiciels : 367 K€ (dont 81 K€ solution hyperviseur)
- Aménagements, matériel (réseau, sécurisation) : 380 K€

#### Recettes :

- Autofinancement par virement de la section de fonctionnement



## RAPPORT N°9 – BUDGET ANNEXE 2026 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses (7,7 K€) :

- Charges d'intérêts relatif à l'emprunt 2 K€
- Maintenance des centrales photovoltaïques : 5 K€

#### Recettes (100,50 K€) :

- Refacturation prestations AMO et prestations support à la SEM-Léa: 60,50 K€
- Revente d'électricité : 40 K€

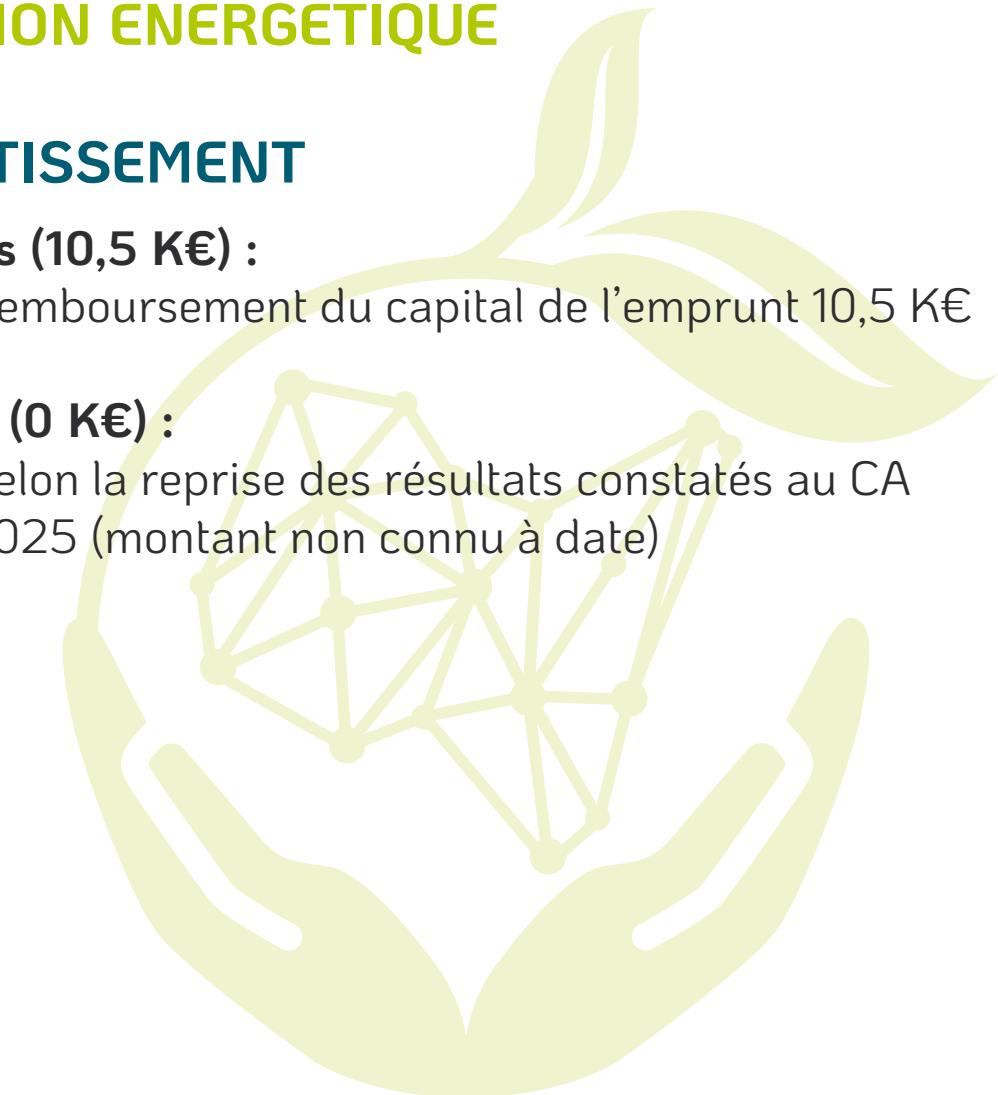
### INVESTISSEMENT

#### Dépenses (10,5 K€) :

- Remboursement du capital de l'emprunt 10,5 K€

#### Recettes (0 K€) :

- Selon la reprise des résultats constatés au CA 2025 (montant non connu à date)





## RAPPORT N°9 – BUDGET ANNEXE 2026 – PRESTATIONS DE SERVICES IRVE

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses (4 K€) :

- Prestations intellectuelles assurées par le SIEA :  
4 005 €

#### Recettes (4 K€) :

- Prestations de services réalisées par le SIEA concernant l'élaboration au nom et pour le compte de la commune membre concernée d'un schéma directeur (SDIRVE): 4 005 € (prix unique par commune de 45 € HT soit une prévision de 89 communes)

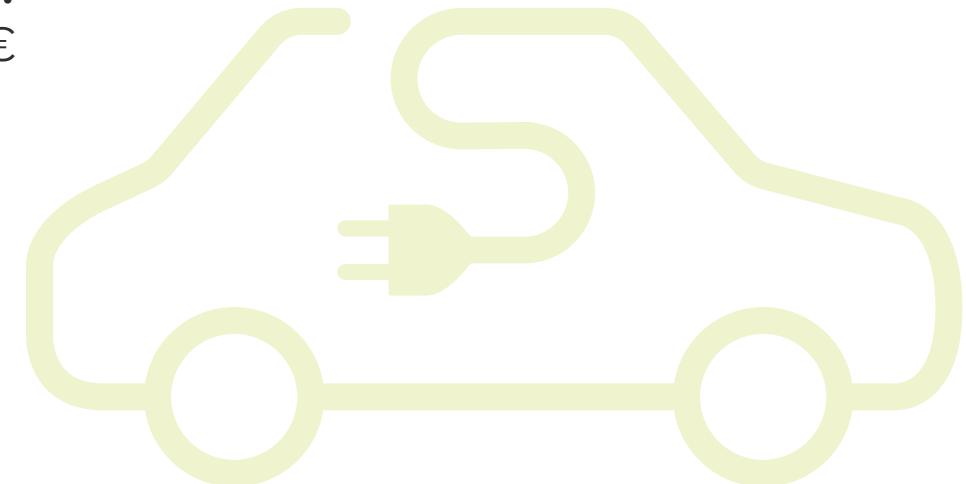
### INVESTISSEMENT

#### Dépenses :

- 0€

#### Recettes :

- 0€





## RAPPORT N°9 – BUDGET ANNEXE 2026 – PRESTATIONS DE SERVICES VIDÉOPROTECTION

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses (1 K€) :

- Prestations intellectuelles assurées par le SIEA : 1125 €

#### Recettes (1 K€) :

- Prestations de services réalisées par le SIEA concernant la mise à disposition du dossier de consultation des entreprises, l'accompagnement, le suivi de la commune. Prévision de 15 communes à 75 € HT soit 1125 €

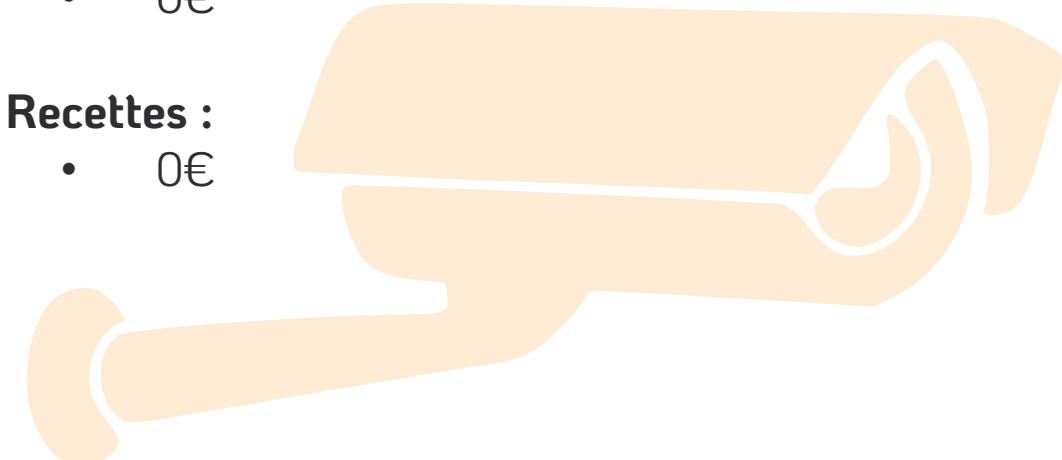
### INVESTISSEMENT

#### Dépenses :

- 0€

#### Recettes :

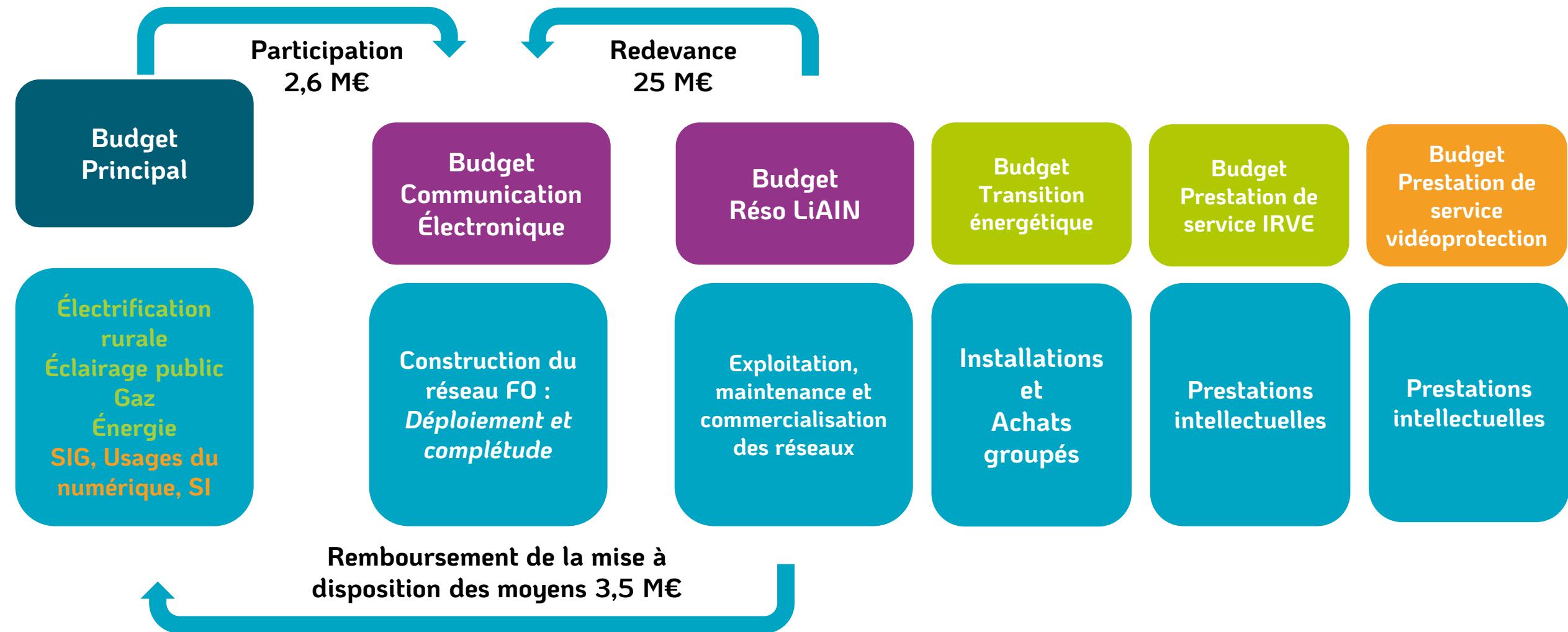
- 0€





# PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

## RAPPORT N°9 – RELATIONS ENTRE LES BUDGETS 2026



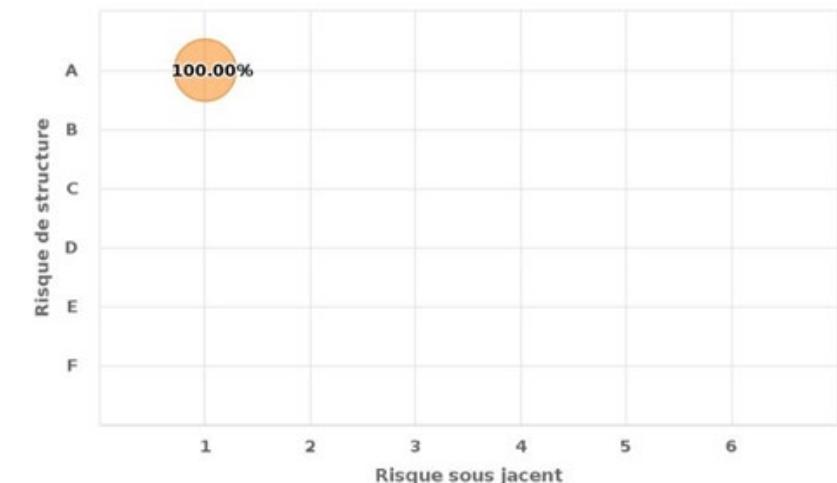
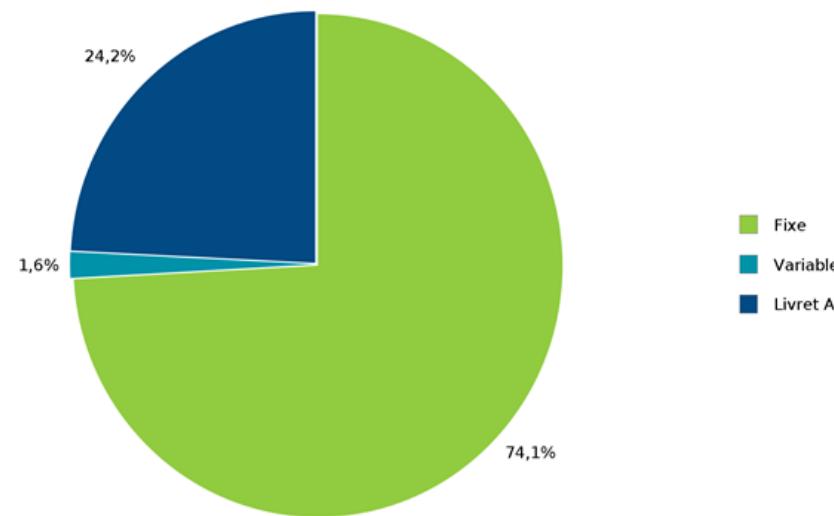


# PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

\*Source : Finance Active

## RAPPORT N°9 – EMPRUNTS ET DETTE – CHIFFRES CLÉS AU 31.12.2025

Budget	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre d'emprunts
Budget principal	18 605 053 €	2,39%	10 ans et 11 mois	3
Budget communication électronique	414 447 445 €	3,04%	22 ans et 6 mois	47
Budget transition énergétique	147 000 €	1,28%	13 ans et 9 mois	1
Total tous budgets	433 199 498 €	3,01%	22 ans	51



Emprunts simples et sécurisés classification Gissler  
A1 soit le risque le plus faible



## ANNEXE – RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En sa qualité de chef de fil de la transition énergétique, depuis 76 ans, le SIEA est engagé dans les problématiques liées au développement durable : électrification, achats groupés d'énergie, éclairage public, production photovoltaïque, aménagement du territoire, fibre...

Le SIEA se veut même fer de lance de la transition énergétique à travers ses compétences historiques, de nouveaux chantiers et avec la création de la SEM les Énergies de l'Ain (LÉA).

Quelques exemples d'actions menées au cœur des politiques que conduit le SIEA :

Pour les communes Aindinoises :

- Le renforcement, l'extension et la modernisation des réseaux avec des normes nouvelles
- Le passage en LED des éclairages pour une consommation moins énergivore
- La numérisation et la digitalisation progressive de l'ensemble des documents papiers (cadastre, PLU, plans...) pour le SIEA et ses communes
- L'accompagnement des communes pour leurs concessions
- L'aide à la maîtrise et à l'optimisation des consommations et des dépenses liées
- La participation à l'aménagement du territoire à travers le déploiement du réseau très haut débit
- Le développement des usages et services du numérique permettant une meilleure gestion des réseaux et la réduction de leur consommation d'énergie
- L'accompagnement dans le développement du réseau IRVE



## ANNEXE – RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Actions réalisées au sein des services du SIEA :

- La rationalisation des envois de courriers papier
- La suppression des imprimantes individuelles sauf pour les services comptabilité et assemblées
- La mise en place du logiciel Eudonet qui permet le suivi des opérations de travaux de manière dématérialisée, les demandes des communes et la gestion et la préparation des convocations aux assemblées
- Les derniers véhicules achetés composant la flotte automobile du SIEA sont hybrides
- Mise à disposition de 2 vélos électriques pour le personnel du SIEA dans le cadre des déplacements intra Bourg-En-Bresse (convention signée avec grand Bourg agglomération location et maintenance)
- Le tri-sélectif et le passage de SUEZ pour la collecte du papier
- Le remplacement des éclairages du siège et au POP par des LED et la mise en place de détecteurs de présence pour l'ensemble des interrupteurs des parties communes
- L'intégration systématique de clauses environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics
- Le forfait mobilité durable dont peut bénéficier l'ensemble du personnel

DONNE  
ACTE



## RAPPORT N°10 – RÉSO-LIAIN – NOUVELLE OFFRE MULTI-ACCÈS FTTH

### Introduction :

L'ARCEP a constaté que, sur le marché entreprise, certaines offres proposées par les Opérateurs d'Infrastructure (SIEA) ne prévoyaient qu'un seul accès fibre pour un même local. Or avec l'arrêt du réseau cuivre sur le territoire national, certaines offres cuivre multiples ne pourront pas être remplacées par de la fibre dans ces conditions. L'Autorité estime ainsi « souhaitable que l'ensemble des opérateurs d'infrastructure puissent lever les éventuels blocages contractuels, opérationnels et informatiques qui empêcheraient la commande par un client final de plusieurs accès dans le même local ».

### Contexte :

L'offre FTTH multi-accès est une offre de gros proposée par l'opérateur d'infrastructures, permettant d'installer plusieurs fibres distinctes FTTH dans un même local et déjà raccordé une première au Réseau fibre LiAIN.

### Définition :

Création par le SIEA d'une nouvelle offre d'accès FTTH de type Multi-accès.



## RAPPORT N°10 – RÉSO-LIAIN – NOUVELLE OFFRE MULTI-ACCÈS FTTH

### **Conditions d'accès à cette offre :**

Offre réservée uniquement aux besoins des entreprises ou des professionnels ou des collectivités : Offre FTTH mais à usage professionnel;

Le local doit déjà être raccordé au réseau fibre Liaïn

Raccordement effectué par l'Opérateur Commercial.

Prise de commande possible via le flux Interop Accès 2.0, (protocole de commande normé entre opérateurs)

Mise en place de Frais d'accès au service spécifique avec clause de réévaluation annuelle suivant le taux de densification et de multi-accès éphémère effectivement constatés.

Interdiction d'utiliser l'offre multi accès pour faciliter un changement d'opérateur FAI (churn) ayant comme conséquence la résiliation de la première ligne FTTH en service.

Limiter les demandes à une fibre supplémentaire par local FTTH raccordable. Analyse à réaliser par le SIEA sur les cas spécifiques tels que PMU et agence bancaire dont le besoin est supérieur à 2 fibres.

La durée de mise à disposition de la fibre supplémentaire variera entre 2 semaines si une fibre supplémentaire est disponible ou à proximité (43% des cas) et jusqu'à 8 mois pour les autres cas nécessitant de nouveaux travaux fibre de distributions complémentaires.

### **Tarif de cette offre :**

Frais d'Accès au Service : **Forfait 135€ HT** avec clause de réévaluation annuelle possible des FAS.

Tarifs récurrent mensuel : Identique à celui du premier accès FTTH. (5,13€/mois)

### **NB :**

Le conseil d'exploitation de la Régie Liaïn a validé à l'unanimité cette proposition lors de sa réunion du 28 novembre 2025.

**VOTE**



## RAPPORT N°11 – RÉSO-LIAIN – MODIFICATIONS DU FACTURIER DE PRESTATIONS DE MAINTENANCE DU RÉSO-LIAIN

### Réflexion :

La Régie RESO-LIAin est chargée de la maintenance du réseau FTTH construit par le SIEA. A ce titre, la régie réalise des interventions de maintenance par le biais de société intervenants au titre du marché de maintenance fibre optique conclus avec le SIEA. Certains des interventions de maintenance en domaine privée, peuvent relever de prestations à la charge du client (câble endommagé par le client, ou demande de déplacement d'un branchement dans le logement). Dans ces cas, le SIEA demande à l'entreprise de maintenance de proposer un facturier au client qui permet de réaliser immédiatement les prestations si le client est d'accord et signe la proposition faite par le technicien. Les différentes prestations proposées sont encadrées via 8 forfaits qui permettent de traiter la majorité des situations rencontrées sur le terrain.

### Contexte :

Les tarifs du facturier en vigueur ont été fixés en 2020 lors de la mise en œuvre du précédent marché de maintenance fibre optique du SIEA. Ce marché a pris fin en octobre 2024, et un nouveau marché a été conclu en octobre 2025 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois 2 ans, et cela avec de nouveaux tarifs plus avantageux pour le SIEA.

### Situation actuelle :

	Tarif actuel	Nouveau tarif
Forfait n°1 : 1 technicien, 30 minutes maximum sur place (Mobilisation technicien, Soudure, fixation de CPE ou PTO...)	164,00 €	135,00 €
Forfait n°2 : 1 technicien, 1h maximum sur place (Mobilisation technicien, déplacement de CPE/PTO dans la limite du câble...)	202,00 €	195,00 €
Forfait n°3 : 1 technicien 2h maximum sur place (Mobilisation technicien, câble à retirer, pose installation CPE/PTO, pose de mini-dome sans nacelle)	378,00 €	378,00 €
Forfait n°4 : 2 techniciens 30 minutes maximum sur place (Mobilisation techniciens, câble à retirer, pose installation CPE/PTO...)	328,00 €	202,00 €
Forfait n°5 : 2 techniciens 1h maximum sur place (Mobilisation techniciens, câble à retirer, pose installation CPE/PTO...)	422,00 €	335,00 €
Forfait n°6 : 2 techniciens 2h maximum sur place (Mobilisation techniciens, câble à retirer, pose installation CPE/PTO...)	605,00 €	600,00 €
Forfait n°7 : 2 techniciens 1h maximum sur place intervention avec nacelle (Mobilisation techniciens, pose de mini-dome, tirage de câble partiel)	567,00 €	502,00 €
Forfait n°8 : 2 techniciens 2h maximum sur place Intervention avec nacelle (Mobilisation techniciens, tirage de 2FO, déplacement de câble, ...)	932,00 €	780,00 €



## RAPPORT N°11 – RÉSO-LIAIN – MODIFICATIONS DU FACTURIER DE PRESTATIONS DE MAINTENANCE DU RÉSO-LIAIN

### Réflexion :

Les tarifs étant plus avantageux pour la Régie RESO-LIAin, nous souhaitons en faire bénéficier les clients finaux.

### Propositions :

Le SIEA propose donc la mise en œuvre des nouveaux tarifs ci-dessous :

	Nouveau tarif
Forfait n°1 : 1 technicien, 30 minutes maximum sur place (Mobilisation technicien, Soudure, fixation de CPE ou PTO...)	135,00 €
Forfait n°2 : 1 technicien, 1h maximum sur place (Mobilisation technicien, déplacement de CPE/PTO dans la limite du câble...)	195,00 €
Forfait n°3 : 1 technicien 2h maximum sur place (Mobilisation technicien, câble à retirer, pose installation CPE/PTO, pose de mini-dome sans nacelle)	378,00 €
Forfait n°4 : 2 techniciens 30 minutes maximum sur place (Mobilisation techniciens, câble à retirer, pose installation CPE/PTO...)	202,00 €
Forfait n°5 : 2 techniciens 1h maximum sur place (Mobilisation techniciens, câble à retirer, pose installation CPE/PTO...)	335,00 €
Forfait n°6 : 2 techniciens 2h maximum sur place (Mobilisation techniciens, câble à retirer, pose installation CPE/PTO...)	600,00 €
Forfait n°7 : 2 techniciens 1h maximum sur place intervention avec nacelle (Mobilisation techniciens, pose de mini-dome, tirage de câble partiel)	502,00 €
Forfait n°8 : 2 techniciens 2h maximum sur place Intervention avec nacelle (Mobilisation techniciens, tirage de 2FO, déplacement de câble, ...)	780,00 €

### Conclusion :

Cette évolution permet de répercuter aux clients finaux les optimisations dont le SIEA a bénéficié via le renouvellement du marché de maintenance en octobre 2024 et ainsi de proposer un service public performant avec des tarifs compétitifs.

### NB :

Le conseil d'exploitation de la Régie Liain a validé à l'unanimité cette proposition lors de sa réunion du 28 novembre 2025.



## RAPPORT N°12 – ADHÉSION AU CEREMA (L'EXPERTISE PUBLIQUE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES)

Fin 2021, le SIEA a répondu avec un consortium composé de la Régie Réso-LiAin, de la SEM Léa et du CEREMA, à l'Appel A Projet Territoires Intelligents et Durables lancé par l'Etat avec le Programme France 2030 et la Banque des Territoires.

Le CEREMA s'est engagé au sein du consortium afin de renforcer l'expertise de certains sujets techniques et contractuels liés à l'AAP TID : modélisation et sécurisation de la donnée publique, évaluation du projet, analyse coût/bénéfices, appui suivi financier, sobriété des équipements,....

### Rappel AAP TIDA



#### Objectifs :

- Expérimentation développement Hyperviseur
- Déploiement d'objets connectés (bâtiments / vidéoprotection / éclairage public...)

Calendrier : fin Décembre 2026

### Zoom sur le Cerema

Le Cerema est un établissement public de l'État qui développe et capitalise l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique.

Il mène des actions de recherche partenariale, développe, expérimente et diffuse des solutions innovantes dans ses champs d'activité.

Le Cerema est un centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques pluridisciplinaires apportant son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière d'aménagement, d'égalité des territoires et de développement durable,

Les 6 domaines d'expertise :

- Aménagement et stratégies territoriales
- Bâtiment
- Mobilités
- Infrastructures de transport
- Environnement et risques
- Mer et littoral

Exemples d'accompagnement : rénovation énergétique des bâtiments, restauration de la qualité de l'air, planification écologique territoriale, renaturation des villes, sobriété foncière, prévention et gestion des risques naturels, reconquête des friches, transformation des mobilités... autant de sujets sur lesquels le Cerema apporte une expertise fiable.



# RAPPORT N°12 – ADHÉSION AU CEREMA (L'EXPERTISE PUBLIQUE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES)

L'adhésion au CEREMA permettra notamment au SIEA de :

### Bénéficier d'offres réservées

- un abattement de 5 % sur le montant des prestations du Cerema
- une écoute spécifique et transversale ainsi qu'un premier niveau de conseil
- un accès au Club Adhérents de la plateforme collaborative Expertises Territoires
- des séances de sensibilisation élus-techniciens

### Renforcer l'expertise territoriale

- une majorité qualifiée au sein des instances décisionnelles et un poids réel sur les orientations stratégiques
- une participation active à la programmation pour des solutions adaptées à vos besoins
- un contrôle sur l'établissement et l'exécution de ses programmes d'activité

### Modalités d'adhésion :

- Durée : 4 ans (court jusqu'au 31 décembre de la 4ème année pleine)
- Montant annuel de la contribution : 2000€

VOTE



## QUESTIONS DIVERSES

